

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE LA PROMOTION
DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF WOMEN'S EMPOWERMENT
AND THE FAMILY



**39^{ème} EDITION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE
DE LA FEMME AU CAMEROUN**

THEME

INVESTIR EN FAVEUR DES FEMMES : ACCELERER LE RYTHME

Termes de Référence

1. JOURNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME (JIF):GENESE ET SIGNIFICATION

La Journée internationale des droits des femmes, qui se célèbre chaque année le 08 mars, trouve son origine au 20^{ème} siècle dans les manifestations de la classe ouvrière et des mouvements féministes réclamant le droit de vote des femmes, de meilleures conditions de travail et la fin des discriminations hommes-femmes dans le domaine de l'emploi.

Le soutien de la communauté internationale a donné une dimension mondiale à ces manifestations à travers les quatre conférences organisées sous l'égide des Nations Unies (Mexico 1975, Copenhague 1980, Nairobi 1985, Beijing 1995), lesquelles ont permis de coordonner les efforts pour réaliser les droits des femmes et leur participation au processus politique et économique.

Cette journée traduit à la fois l'engagement de la communauté internationale en faveur de la justice sociale, la protection des droits humains pour le développement, la paix et la volonté des Etats d'asseoir définitivement les conditions de la participation de tous à la citoyenneté et à l'expression des droits reconnus à la personne humaine.

La Journée Internationale de la Femme (JIF) est tributaire de la stratégie globale adoptée par la communauté internationale pour trouver une solution aux inégalités entre les hommes et les femmes dont les effets sont néfastes pour la paix et le développement durable. De ce point de vue, et contrairement aux préjugés répandus par une certaine opinion, l'événement constitue tout un symbole. Il évoque :

- l'engagement des Etats à combattre les disparités observées, afin de traduire dans les faits l'égalité des citoyens et les exigences universelles de justice, de bonne gouvernance et de respect de la dignité humaine ;
- la volonté affirmée de mutualiser les efforts en vue de bâtir une société stable dans laquelle les hommes et les femmes s'épanouissent et se traitent réciproquement avec considération ;
- la volonté de promouvoir une société inclusive offrant à tous les mêmes chances et les mêmes droits ;
- l'appel à une action collective destinée à éradiquer tous les obstacles à l'égalité des citoyens ;
- le cri des femmes et des filles des quatre coins du monde en vue de la prise de conscience des problèmes auxquels elles font face dans leur vécu quotidien, afin de susciter de la part des acteurs sociaux et institutionnels des mesures concrètes destinées à garantir le respect de leurs droits en tant que citoyens et personnes humaines.

La Journée Internationale de la Femme n'est donc pas une simple « fête des femmes », ouvrant la voie à toutes sortes de dérives, mais un outil de sensibilisation et de plaidoyer qui rappelle que les femmes sont des êtres humains et des citoyens à part entière. Il s'agit donc, pour toutes les composantes de la société, de mutualiser les efforts pour atteindre l'égalité hommes/femmes dans la perspective d'un développement durable et équitable.

C'est l'engagement du Cameroun depuis 1986. En effet, la libéralisation de la vie publique et la démocratisation, qui font partie des innovations des années 80, vont de pair avec les politiques de promotion de l'égalité, articulées avec les cadres stratégiques de planification du développement, notamment la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), elle-même adossée sur la Vision de développement du Cameroun à l'horizon 2035, et la volonté affirmée du Chef de l'Etat d'améliorer la situation de la femme dans notre pays.

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La 39^{ème} édition de la Journée Internationale de la Femme au Cameroun est placée sous le thème retenu par les Nations Unies à savoir : « **Investir en faveur des femmes : accélérer le rythme** ». Ce thème s'aligne sur le thème prioritaire de la 68^{ème} session de la Commission de la condition de la femme (CSW68): « **Accélérer la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles en s'attaquant à la pauvreté, et en renforçant les institutions dans une perspective de genre** ».

L'événement se déroule dans un contexte international et régional marqué par :

- La poursuite de la mise en œuvre de l'agenda 2030 des Nation Unies avec un accent sur le cinquième Objectif de Développement Durable (ODD) à savoir : « Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » ;
- l'influence et les contre-coups des nouvelles technologies de l'information (TIC) et des réseaux sociaux ;
- l'émergence d'idéologies véhiculant une nouvelle perception de la sexualité, de la masculinité, de la féminité, du genre et de la famille ;
- la poursuite de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;
- la persistance des menaces à la paix, des conflits armés dont les femmes et les filles payent le plus lourd tribut ;
- la lutte contre la pauvreté ;
- la poursuite de la lutte contre les effets pervers des changements climatiques ;
- les répercussions de la guerre russo-ukrainienne sur les économies nationales.

Sur le plan national, la 39^e édition de la JIF est marqué par :

- la poursuite de la mise en œuvre des priorités du septennat du Chef de l'Etat, notamment celles relatives à l'amélioration du statut sociojuridique et des conditions de vie des femmes ainsi que l'égalité entre les sexes ;
- les crises sécuritaire et humanitaire ;
- la mise en œuvre des Hautes Directives du Chef de l'Etat relatives à la Budgétisation Sensible au Genre ;
- la mise en œuvre de la politique nationale genre avec un accent sur la lutte contre les Violences Basées sur le Genre et l'amélioration de la participation de la femme à la vie politique ;
- la mise en œuvre du Plan présidentiel pour la reconstruction des régions affectées par les conflits ;
- la consolidation de la paix, du vivre ensemble et de l'état de droit ;
- la promotion du bilinguisme et du multiculturalisme.

Selon le rapport annuel « Gros plan sur l'égalité des sexes » d'ONU Femmes dans son édition 2022, les dernières données sur les progrès réalisés en matière d'égalité entre les sexes à travers les ODD mettent en évidence l'insuffisance des efforts actuels. Cette analyse montre qu'il faudra encore des siècles pour parvenir à l'égalité des sexes si le changement se poursuit à son rythme actuel.

La pauvreté et l'inégalité entre hommes et femmes, filles et garçons requièrent des politiques et des stratégies socio-économiques fortes de la part des gouvernements et de toutes les autres parties prenantes, la mise en place urgentes des synergies et approches concertées à même d'implorer une nouvelle dynamique de progrès en matière d'égalité des sexes.

Le thème de la 39^{ème} édition de la JIF appelle la communauté internationale à s'unir pour transformer ces défis en opportunités et façonner un avenir meilleur pour tous en luttant contre la pauvreté des femmes via les réformes des institutions pour adresser l'inégalité entre les sexes et les besoins financiers de la femme et de la fille. Il invite donc à réfléchir sur les stratégies permettant de garantir les droits des femmes et des filles dans tous les aspects de la vie, pour parvenir à une véritable égalité.

Pour y parvenir, l'accent sera mis sur des axes clés nécessitant une action commune pour éviter que les femmes ne soient laissées pour compte. La démarche à mettre en route à cet effet consiste à :

- **investir en faveur des femmes** : Intensifier la lutte contre la féminisation de la : pauvreté découlant des différentes crises, catastrophes naturelles, changements climatiques, pandémies et bouleversements économiques dont les femmes et les filles payent le plus lourd tribut, d'où l'importance d'une action urgence et immédiate.

- **mettre en place des financements intégrant la dimension genre** : Du fait des conflits et de la hausse des carburants et des denrées alimentaires, les pays devront réduire leurs dépenses publiques d'ici 2025. Cette austérité a des répercussions négatives sur la situation des femmes et affaiblit les dépenses publiques consacrées aux services sociaux de base et à la protection sociale. A cet effet il est important de mettre en route des réformes financières tenant en compte de la problématique de l'égalité femmes et hommes.
- **passer à une économie verte et une société de soins** : Le système économique actuel exacerbe la pauvreté, les inégalités et la dégradation de l'environnement, autant de phénomènes qui affectent de façon disproportionnée les femmes et les groupes marginalisés. Les défenseurs économiques proposent de passer à l'économie verte et une société de soins, qui fait davantage entendre la voix des femmes.
- **soutenir les politiques relatives à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes** : Partenaires clés aux cotés des gouvernements dans la lutte contre les inégalités et la pauvreté des femmes, il est nécessaire de faciliter la participation des organisations de femmes aux niveaux local et national aux discussions et à la prise de décision sur les politiques, les processus et le financement de l'égalité entre les femmes et les hommes.

3. OBJECTIFS

3.1. Objectif général

Accélérer la mise en œuvre des stratégies visant l'égalité hommes/femmes et l'autonomisation des femmes et des filles.

3.2. Objectifs spécifiques

- Mobiliser plus de ressources pour la santé, l'éducation et la formation des femmes et des filles;
- soutenir les organisations féminines œuvrant en faveur de l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme ;
- mener un plaidoyer en faveur de l'égalité de sexes ;
- sensibiliser les pouvoirs publics et les opérateurs économiques sur l'accès équitable des femmes aux services financiers ;
- soutenir le leadership en vue de la promotion de la femme à des postes de responsabilités ;
- identifier des programmes spécifiques de lutte contre la pauvreté affectant les femmes ;
- Renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes.

4. RESULTATS ATTENDUS

- Les ressources pour la santé, l'éducation et la formation des femmes et des filles sont renforcés;
- les organisations féminines qui œuvrent en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme sont soutenues ;
- un plaidoyer en direction des acteurs étatiques, organisations de la société civile, partenaires au développement, secteur privé et autres acteurs pour investir en faveur de l'égalité de sexe est mené;
- les pouvoirs publics et les opérateurs économiques sont sensibilisés sur la mise en œuvre des mesures visant à faciliter l'accès des femmes aux services financiers ;
- le leadership en vue de la promotion de la femme à des postes de responsabilités est effectif;
- les programmes spécifiques de lutte contre la pauvreté sont identifiés ;
- la lutte contre les violences faites aux femmes est renforcée.

5. SOUS-THEMES

- Promotion et protection des droits des femmes et des filles ;
- Pouvoir public et investissement en faveur des femmes ;
- Autonomisation économique de la femme ;
- Femme et services financiers ;
- Mobilisation des ressources par l'éducation et la formation de la jeune fille et de la femme ;
- Egalité homme/femme et promotion du leadership féminin ;
- Femmes et accès aux financements ;
- Femme et pauvreté ;
- Femmes et économie verte ;
- Budgétisation sensible au genre ;
- Masculinité positive ;
- Femmes et paix
- Femmes et PME/TPE ;
- Femmes et technologies numériques;
- Entreprenariat féminin ;
- Rôle traditionnel de la famille ;
- Parentalité positive ;
- Diaspora et financement de la promotion de la femme.

6. ACTIVITES

- Lancements (national et local) des activités ;
- Activités communicationnelles (émissions radiophoniques ou télévisées en langues nationales et locales, interviews, conférences - débats, tables rondes causeries éducatives);

- Communications numériques ;
- Cliniques socio juridiques ;
- Activités formatives et autres sessions de renforcement des capacités ;
- Activités sportives, culturelles et ludiques ;
- Foires-expositions ;
- Activités de santé ;
- Campagnes et caravanes de sensibilisation ;
- remise des kits d'autonomisation économique aux femmes et filles survivantes des VBG ;
- amplification des voix de femmes leaders ;
- conception et production de supports de communication ;
- Journées portes ouvertes ;
- Parades, etc...

7. METHODOLOGIE

La 39^{ème} édition de la JIF se déroulera en deux grandes étapes dont une préparatoire et l'autre consacrée à la célébration proprement dite sur l'étendue du territoire national.

La phase préparatoire consistera en l'élaboration des termes de référence fixant le cadrage général de la célébration. De manière concertée, un programme national et des programmes locaux harmonisés seront élaborés, intégrant les activités des partenaires institutionnels et sociaux. Ceux-ci mèneront librement leurs activités sur leurs ressources propres. Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille leur apportera un accompagnement technique à leur demande et dans les limites des ressources disponibles.

Les médias seront mis à contribution pour une meilleure appropriation sociale de l'événement. Les émissions radiophoniques ou télévisées, ainsi que les tables rondes et causeries éducatives intégreront les langues nationales et locales, pour impliquer les hommes et les femmes de tous les niveaux de culture.

Le lancement national des manifestations sera effectué par le Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille dans une localité consensuellement arrêtée avec les partenaires sociaux et institutionnels. Des lancements locaux sont prévus, sous la coordination des autorités administratives locales.

La célébration aura lieu le 08 mars 2024 sur l'ensemble du territoire national. Elle sera marquée par des parades des femmes de différents milieux socioprofessionnels, réseaux, associations féminines et autres regroupements associatifs ayant une existence légale.

Les manifestations marquant la célébration de la 39^{ème} édition de la JIF devront se dérouler dans le strict respect des Institutions et des idéaux de la République, la dignité humaine et le patriotisme.

Un rapport général de la célébration sera élaboré 15 jours après les manifestations.